

# FOCUS SUR .... RAPPORT 2015 DE L'IGAS LA PROTECTION SOCIALE DES JEUNES DE 16 A 29 ANS

## Questions à Pierre BOISSIER, chef de IBGAS et Etienne MARIE, président du collège l'protection sociale De la BGAS

#### 1. Pourquoi avoir retenu ce thème de la protection sociale des jeunes pour la dition 2015 du rapport public de la BGAS ?

La France compte 11 millions de jeunes de 16 à 29 ans. Ce sont eux qui portent lævenir. Aujourdonui, un certain nombre doentre eux ont de grandes difficultés dapccès à læutonomie par un travail stable, qui conditionne leur accès à une couverture sociale personnelle ou familiale.

Logas voulait par ailleurs évaluer la protection sociale donne population dans toutes ses dimensions : pas seulement logasurance maladie, la maternité ou la retraite, mais aussi le chômage, le logement, la pauvreté... Cette articulation protection sociale / emploi a rarement été analysée jusque là.

2. Après avoir étudié les dispositifs existants, IBGAS s\(\textit{BGAS}\) s t concentr\(\text{ee}\) sur 16 parcours-type de jeunes -parcours professionnels et personnels- pour analyser leurs cons\(\text{eq}\) quences sur leur couverture sociale. Pourquoi avoir choisi cette approche?

Cette approche permet dappréhender concrètement la partieme diversité des situations selon la professionnelle et sociale. Quai sagisse de Jason, jeune sans diplôme alternant CDD et chômage, de Marie, jeune mère diplômée et insérée vivant en couple, de Jérôme, jeune ±décrocheurq de Jacques, jeune diplômé rencontrant des difficultés dansertiono, chacun bénéficie de manière excessivement contrastée des dispositifs de protection sociale.

Au delà de lænalyse juridique des dispositifs existant, il est fondamental de la combiner avec une étude de cas réels sur les 15 années (16-29 ans), cette tranche de vie longue quæst aujourdœui la jeunesse. Cette approche-là est totalement inédite et innovante.

#### 3. Concrètement, comment avez-vous travaillé pour déterminer les trajectoires et procéder aux calculs des droits ?

Pour déterminer ces cas-type, IqGAS a constitué un groupe de travail *ad hoc* réunissant administrations, organismes de protection sociale et services statistiques et dque tudes: DARES, DREES, DSS, DGT, DGEFP, DJEPVA, CNAMTS, CNAV, CNAF, ACOSS, AGIRC-ARRCO, UNEDIC, Pôle emploi, INSEE, IRDES, CEREQ, HCF, COR, INJEPõ

Puis, chaque organisme a procédé à ses propres simulations. Le rapport les publie et les analyse.

#### 4. A travers ces simulations, quavez-vous constaté?

Le constat est clair : dès quon sort du schéma classique scolarité-sortie de la famille-emploi stableq où la protection sociale joue bien son rôle, les difficultés en termes donccompagnement à lonsertion sociale et professionnelle sont durables. Dans les cas de parcours discontinus, soit il noy a pas de couverture sociale, soit elle est très faible. Pour certains jeunes, sans soutien familial, se pose la question du minimum social, aujourdonui accessible uniquement aux plus de 25 ans. Notre système noest donc plus adapté à cette variété de situations sur une période aussi longue de 15 années (16-29 ans).

5. Pourtant, de nombreuses réformes ont été menées pour corriger linadaptation de ce système mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale. Pour lindaS, elles ont été partielles, inéquitables et complexes. Pourquoi ?

Ces réformes ont souvent été conduites risque par risque (réformes des retraites, de la politique familiale, de la couverture maladieõ) pour les adapter aux nouveaux enjeux (augmentation de læspérance de vie, montée du chômage, mutations professionnelles, pauvreté...); et ce, en en empilant des dérogations successives aux règles en vigueur. Mais, elles ne se sont pas centrées sur læccompagnement transversal deune population dans ses difficultés spécifiques.

De plus, la responsabilité du système de protection sociale est partagée entre l∉tat, les partenaires sociaux, les collectivités territoriales, les régimes professionnels. Chacun est donc tenté de conduire ses réformes dans son propre univers institutionnel sans vision globale.

Enfin, dans un contexte de tensions sur les moyens financiers de la protection sociale, les réformes apportant de nouveaux droits à des populations peu ou pas couvertes peuvent apparaître comme coûteuses. Elles supposent des économies au détriment dœutres groupes de population. Læxercice est difficile...

### 6. Comment stabiliser et simplifier les couvertures sociales des jeunes ayant des trajectoires professionnelles discontinues ?

Il y a trois types de prestations sociales différentes :

- -la prise en charge de dépenses supplémentaires (maladie, famille, logement) : la solution est ici de délier couverture et activité professionnelle, en droit mais aussi en gestion, comme vient de le faire, dans ce dernier cas, la loi de financement de la Sécurité Sociale 2016 dans le cadre de la protection universelle maladie.
- la compensation des pertes de revenus professionnels. En cas de parcours discontinus : la couverture sociale peut être assurée soit par le maintien des droits, soit par la portabilité des droits, soit par la coordination entre régimes, soit par lællègement des conditions de cotisations préalables.
- les minimas sociaux : le sujet est ici celui des conditions dopuverture (âge, engagement du jeune) qui ouvre droit à un minimum social délié donne condition de cotisations préalables.

## 7. LBGAS se prononce pour un objectif dBindividualisation des avantages sociaux dans le cadre dBine l'responsabilité partagéeDentre le jeune et la société. Comment envisagez-vous cette l'responsabilité partagéeD?

Pour les jeunes, il ne peut pas y avoir de démarche dœntrée harmonieuse dans le fonctionnement de notre société sans un effort de leur part. Cette individualisation des droits sociaux serait enclenchée dès lors quœlle serait la contrepartie effective et contractualisée dœn cursus volontariste dœnsertion sociale et professionnelle (en termes de recherche ou dædaptation à læmploi), cursus suivi, contrôlé, sanctionné le cas échéant.

Concrètement, quæst-ce que cela signifie pour les jeunes : « Jæffronte une période difficile. La collectivité mæide. De mon coté, je me forme, je prends les initiatives nécessaires de mobilité géographique ou professionnelleő ».

Autre exemple : avoir une couverture maladie pour tous, sans condition préalable dactivité professionnelle ou de rattachement familial, est une grande avancée. La ±esponsabilité partagéeq cæst de ne pas avoir de conduites à risque. En somme, il sægit dævoir un comportement responsable qui évite de faire porter par la collectivité des dépenses supplémentaires.

### 8. Vous préconisez que les jeunes, dès 18 ans (au lieu de 25 actuellement), aient accès aux dispositifs de droit commun de la protection sociale. Quels en seraient les avantages ?

Dans la réalité, à défaut dœrre ayant-droit doun assuré social, on « entre » en protection sociale entre 18 et 25 ans de façon extrêmement variable selon les risques, et selon des règles fort complexes.

Lopbjectif serait, sur la durée et de façon progressive, dq« entrer » en protection sociale dès 18 ans. Il noy a pas de problème soil y a une « entrée » par loemploi ou dans un risque sans condition de cotisation donc doemploi préalable.

En revanche, pour accéder aux minimas sociaux, le seuil est fixé aujourdqui à 25 ans. LqGAS propose dquancer progressivement ce seuil à 18 ans, en contrepartie de la ±esponsabilité partagéeqque nous venons dquoquer. Cquet la route engagée par la Garantie Jeunes par exemple.

#### 9. Vous proposez des évolutions pour la couverture de chacun des risques sociaux. Quelles seraient les mesures prioritaires ?

Certaines des mesures sont déjà en cours de mise en %uvre notamment dans le domaine de læssurance maladie, avec la protection universelle maladie.

La deuxième priorité relève doun meilleur accompagnement vers lormploi dans une période doinstabilité professionnelle.

#### 10. Concrètement, comment mener ce vaste chantier ?

Coest un chantier de long terme. Lopbjectif est dopboutir à un projet commun articulant la protection sociale et lopploi autour de quelques grands principes : simplicité et accès aux droits, neutralité financière, actualisation des dispositifs en fonction de loppironnement.

Il doit, bien évidemment, associer lænsemble des acteurs : partenaires sociaux, caisses et branches professionnelles, mais aussi les représentants des jeunes. Cet échange næxiste pas encore.

Ce rapport signscrit dans une perspective de pacte social entre générations et entre catégories socioprofessionnelles, de redéploiement de financements et de redistribution sociale, de redistribution sociale, de redistribution sociale, de la citoyenneté sociale des jeunes, de de la citoyenneté sociale des jeunes, de de la citoyenneté sociale des jeunes, de la citoyenneté sociale.